

TGV : gare à la barrière !



A l'instar de nombreuses gares TGV, celle de Vendôme-Villiers est désormais équipée d'un péage à acquiter en sortie du parking.

Quelques hésitations à la sortie voiture de la gare TGV Vendôme lors de la mise en service des barrières de gestion du stationnement. Voitures bloquées, motos se présentant à la mauvaise sortie, conducteurs sans ticket de sortie valide. Fort heureusement, des agents avaient été dépêchés sur place pour fluidifier la sortie et expliquer le nouveau fonctionnement aux usagers du parking. Une mise en place qui correspond aussi à l'augmentation de capacité d'accueil du parking, qui s'agrandit et voit 130 places s'ajouter aux 460 disponibles.

L'espace de stationnement, saturé, ne correspondait plus aux attentes et nécessitait parfois de longues minutes pour trouver à se garer, voire l'obligation d'un stationnement anarchique en dehors du parking. C'est la société Effira qui a réalisé les travaux pour le compte de la SNCF, un investissement de 500 000 euros, incluant l'installation d'une vidéo-surveillance nocturne sur la totalité du parking.

N'oubliez pas votre ticket...

Désormais, il vous faudra retirer un ticket au guichet automatique, face à l'entrée pédestre de la gare, et vous acquitter du tarif en correspondance avec la durée de stationnement de votre véhicule. Les trente premières minutes sont offertes, l'heure est facturée à 0,90 cts et des forfaits sont proposés pour la longue durée (18,90 euros/7 jours). A noter : la possibilité d'abonnements mensuels ou annuels. L'entrée et le stationnement des deux-roues restent gratuits, en revanche, la sortie s'effectue par un couloir spécifique matérialisé par un fléchage et deux blocs de pierre. Les usagers du TGV au quotidien sont estimés au nombre de 600, lesquels se rendent en gare en voiture, accompagnés ou utilisateurs du parking, une dizaine de deux-roues stationnent également en semaine, et la navette directe ou la ligne A desservent, aux heures des trains, la gare de Vendôme.